

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix-huit septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

N° 145/17

Le Président certifie la convocation du Comité avait été faite le 11 septembre 2017,

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2017,

Objet de la délibération :

Déchets ménagers /
tarifs professionnels -collège –
unité de vie Abbans-Dessous et
Abbans-Dessus à compter de
2017

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 73
- Absents : 26
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 9
- Votants : 84

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Doney Jean-Marie à M. Marechal Philippe, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoi Frédéric, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah,
Procuration M. Fourquet Luc à M. Mougin Gérard, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
Suppléé(e)s Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Chopard Félix par M. Oudot Pascal, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier,
Excusé(e) Mmes Keller Véronique, Galmiche Christelle & Faillenet Bernadette, Ms. Dugourd Pascal, Maugain Romuald & Bruchon Pierre
Absent(e)s Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Laporte Jean, Petetin Yves & Simon Gilles

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Pour permettre la facturation des déchets ménagers pour les professionnels, collège, unité de vie et communes sur les communes d'Abbans Dessus & Abbans Dessous, la CCLL doit voter les tarifs qui étaient en vigueur dans l'ex Communauté de Communes du Val Saint Vitois, à savoir :

Pour les professionnels, collège, unité de vie et communes (uniquement BAC OM) : par an					
Volume bac OM	Forfait 18 levées (1€ du litre)	Coût levée supplémentaire (à 0.01 € du litre)	Redevance une fois/3 semaines	Redevance une fois/15 jours	Redevance toutes les semaines
140	140 €	1.4	140.00 €	151.20 €	187.60 €
240	240 €	2.4	240.00 €	259.20 €	321.60 €
660	660 €	6.6	660.00 €	712.80 €	884.40 €
770	770 €	7.7	770.00 €	831.60 €	1 031.80 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20170918-145-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017
Affichage : 18/09/2017



Pour les professionnels, collèè, unité de vie et Communes

pour les BAC TRI : par an

Ramassage tous les 15 jours 0.33 € le litre par an	
Volume bac TRI	Redevance 2017 : par an
140	46.20 €
180	59.40 €
240	79.20 €
340	112.20 €
500	165.00 €
660	217.80 €
770	254.10 €

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs pour les professionnels, collèè, unité de vie et communes ci-dessus détaillés pour les communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus à compter de 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20170918-145-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017
Affichage : 18/09/2017

Fait et délibéré en séance, le 18.09.17

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Communauté de Communes
Loue Lison

7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS